

divins du droit naturel, adoptés par nos anciens jurisconsultes français, l'auteur de ce livre appartient à la nouvelle école historique. Aussi, tout en reconnaissant l'intérêt qu'il présente, M. Gilardin combat vivement la thèse qu'il renferme. Des deux facteurs principaux de l'ancien droit, la famille et la religion, la première seule a été représentée d'une manière exacte et intéressante, par M. Sumner Maine; il a méconnu systématiquement l'influence de la religion. Or, c'est la religion qui sert de fondement et de sanction au droit et à la morale. Et le droit, tel que le conçoit la nouvelle école, n'est que le code de l'arbitraire et de la force brutale. — M. Bonnel communique une Notice sur l'Académie, pendant le cours du XIX^e siècle. Après avoir rappelé l'origine de l'Académie en 1700 et retracé rapidement les transformations qu'elle a subies pendant le XVIII^e siècle, l'orateur rappelle les travaux les plus importants des membres de la Compagnie, depuis sa reconstitution en 1800. C'est en 1801, et dans une réunion de savants, tenue à Lyon, que le grand Ampère fournit des explications nouvelles sur l'électricité, prélude du télégraphe et des innombrables applications qui en ont été faites depuis. Plusieurs autres découvertes, sont dues aussi à des membres de l'Académie. C'est dans son sein que l'idée des Caisses de secours, pour la classe ouvrière, a pris naissance; c'est elle aussi qui, depuis 1755, s'est constamment occupée de la question des eaux à Lyon. La Compagnie a pris de même une part importante à l'organisation et au fonctionnement de l'école de la Martinière. Enfin, les travaux sans nombre des membres de la Compagnie remplissent les 69 volumes de ses mémoires.

